

Le gouvernement s'attaque aux droits des personnels et aux droits des usagers. L'idée est d'écraser toutes vellétés de résistance en faisant quasiment disparaître les instances consultatives ou délibératives et le rôle des syndicats.

IL Y A URGENCE À DÉFENDRE NOS DROITS ET LE SERVICE PUBLIC !

Pendant le grand débat national, qu'il a initié à son profit, le gouvernement a rédigé 2 projets de loi (relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé et de transformation de la fonction publique) qui sont actuellement au parlement, inscrits dans un calendrier commun, c'est-à-dire en mesure d'être votés avant l'été.



L'attaque du gouvernement et de ses alliés libéraux sur le système de santé se concentre sur 6 points principaux :

- la disparition des hôpitaux de proximité, transformés en dispensaires sans maternité, ni service d'urgences ni chirurgie
- la disparition de l'indépendance des Hôpitaux quant à leur mode de fonctionnement (regroupement en Groupement Hospitalier de Territoire)
- une réforme des études en santé faussement démocratique (accès limité à certaines filières, fin du numerus clausus mais rétablissement d'années dites de barrages)
- le transfert des activités les plus lucratives du public vers le privé par le biais des communautés professionnelles territoriales de santé.
- La télémédecine
- L'accès aux données informatisées de santé

L'attaque sur la réforme de la fonction Publique se concentre sur les 4 axes suivants :

- Fusion des instances du Comité technique avec la CHSCT avec au passage disparition de certaines prérogatives associés à l'une ou l'autre de ces deux instances
- Attaque du statut général des fonctionnaires par un recours accru aux contrats de travail et management par contrat de « projet »
- Attaque des grilles indiciaires en individualisant salaire et carrières « au mérite » en supprimant l'avis donné par les CAP
- Suppression de la notion d'emplois permanents en instaurant des durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois, autorisant mutation et mobilité forcées